

Le 11/05/05, Mme M.-Fr. Degembe et M. Tanghe ont rencontré le bureau d'étude en présence de Mme C. Defosse de la D.U. et de deux membres du secrétariat, dans l'objectif de déterminer le mode de restauration des berges des étangs. Faute de données suffisantes sur la situation existante, il a malheureusement été impossible d'arriver à une conclusions définitive ; il donc été demandé aux auteurs de projet de compléter le dossier par des recherches sur le terrain.

Des six techniques examinées, le bureau d'étude avait retenue la mise en œuvre de palplanches. En réunion, cette solution a pourtant été écartée en raison principalement de sa lourdeur (voir étang Mellaerts et étangs du parc de Woluwé) et des dégâts importants que sa mise en œuvre à l'aide d'engins ne manquerait pas de causer aux abords des étangs.

Ne s'estimant pas liée à la restitution de la situation initiale documentée par les photos anciennes, à savoir la quasi absence de limite matérielle (pieux, muret,...) entre la berge gazonnée et le plan d'eau, la CRMS n'a jamais fait l'impasse sur la remise en état suivant la technique de consolidation pratiquée après la 2de guerre mondiale (circa 1920). Il s'agit de murets de béton maigre mis en place à l'aide d'un coffrage en bois avec couvre-mur en pierre naturelle.

Cependant, avec seulement 4 sondages ponctuels réalisés par le bureau d'études et un schéma de la structure du coffrage en place qui manque de précision, la CRMS estime que la situation existante n'est pas suffisamment documentée. Pour pouvoir décider en connaissance de cause, elle devrait pouvoir disposer d'un relevé complet :

- des endroits précis où des désordres sont constatés ;
- des berges en pente plus forte où des pressions sont susceptibles de s'exercer ;
- des zones humides et de suintement susceptibles d'imposer des mesures de drainage (barbacanes) ;
- des éléments ou tronçons de berges en bon état.

En tout état de cause, il convient d'opter pour la solution la moins lourde dans sa conception et la moins dérangeante pour les abords des étangs lors de sa mise en œuvre. De plus, il faudra moduler les solutions, notamment en ce qui concerne la largeur des couvre-mur, en fonction de la largeur des plans d'eau qui sont parfois aussi étroits que des chenaux. La CRMS espère revoir un projet adapté dans les meilleurs délais.